

**RADIO ONE FM SA**

**DEMANDE DE CONCESSION**

Pour une radio avec mandat de prestations sur la zone 2  
"Arc Lémanique"

**Novembre 2007**

**RADIO ONE FM S.A., 35 rue des Bains, 1205 GENEVE**

## **1. Résumé et vue d'ensemble**

Radio ONE FM sollicite une concession de radio commerciale pour diffuser son programme sur la zone 2 « Arc Lémanique ».

Radio ONE FM est titulaire d'une concession de diffusion en OUC depuis le 25 septembre 1995. Dès 2004, suite à une extension de sa zone de diffusion, One FM a investi massivement de nouvelles installations et enregistré une évolution considérable après une première année difficile. Depuis l'arrivée d'Antoine de Raemy, une gestion rigoureuse sur le plan financier, une restructuration interne et l'engagement de professionnels ont permis d'augmenter de manière significative le nombre d'auditeurs.

Le divertissement et la bonne humeur en sont les principales caractéristiques, inchangées depuis sa création. Son programme généraliste est destiné à un large public. Les émissions allient la musique (de manière prépondérante) à l'information ainsi qu'à la couverture d'événements locaux. Depuis l'extension de sa concession, ONE FM a permis de créer un trait d'union entre les jeunes de tout l'arc lémanique en leur offrant des émissions adaptées à leurs désirs et à leur culture.

Jusqu'en 2004, ONE FM diffusait sur le canton de Genève jusqu'au district de Rolle. A partir de 2004, la radio pu disposer de deux fréquences supplémentaires permettant de diffuser ses programmes sur l'Arc Lémanique.

L'accent est mis sur le grand nombre de journalistes, d'animateurs et d'émissions. Ceci afin de fidéliser les auditeurs dans un esprit « familial » et proche des gens.

Les émissions traitent à leurs manières des événements locaux et de la vie en général dans notre région.

Radio ONE FM SA emploie actuellement 25 employés ainsi qu'indirectement 10 personnes employées de Media One Contact SA et chargées de l'acquisition de contrats publicitaires.

Pour mémoire, Radio ONE FM SA diffuse actuellement sur les fréquences suivantes :

- 107.0 – émetteur du Salève
- 107.2 – émetteur de Publier
- 99.3 – émetteur de Saint-Gingolph

Dans la perspective de l'obtention de nouveaux sites de diffusion pour couvrir l'ensemble de la zone 2, nous développerons de manière significative notre présence et l'audience dans le Nord Vaudois.

Il s'agit avant tout pour Radio ONE FM SA d'assurer un renouvellement de la concession octroyée par l'OFCOM et de permettre un développement de la station.

## **2. Identité du requérant**

2.1.a. RADIO ONE FM S.A.

2.1.b. Société anonyme  
35, rue des Bains  
1205 Genève

2.1.c. RADIO ONE FM SA  
Antoine de Raemy, Administrateur délégué  
8A, route d'Ambilly  
1226 Thônex

### **Annexe 1 – Registre du commerce**

## **2.2 Indications générales concernant le requérant**

2.2.a. société anonyme

### **Annexe 2 : Statuts**

Assemblée générale – une assemblée par année  
Conseil d'administration – une réunion tous les 3 mois  
Direction  
Team Ecoute Active (qualité) – 4 réunions par année

### **Annexe 3 : Organigramme**

### **Annexe 4 : Charte d'entreprise**

2.2.b. Conseil d'administration

Antoine de Raemy, Administrateur délégué et président  
8A, route d'Ambilly – 1226 Thônex  
Suisse

Dominique Levy, Administrateur  
13, Rue J.-J. Rigaud – 1224 Chêne-Bougeries  
Suisse

Vincenzo Lo Bue, Administrateur  
31, rue des Bains – 1205 Genève  
Suisse

Direction

Antoine de Raemy, Administrateur délégué  
8A, route d'Ambilly – 1226 Thônex

Vincenzo Lo Bue – Directeur  
31, rue des Bains – 1205 Genève

Participations

Overshop Holding SA	63,77% du capital actions et du droit de vote
Société Suisse détenue à 100% par Antoine de Raemy	
Vincenzo Lo Bue	15,738% du capital actions et du droit de vote
Eric Freymond	5,5% du capital actions et du droit de vote
Thierry de Marignac	5,0% du capital actions et du droit de vote

Le solde, soit 10% du capital actions est détenu par divers porteurs ou membres du personnel.

## **Annexe 5 : Registre des actionnaires**

### **2.3 Activité du requérant dans le domaine des médias**

2.3.a.

Radio ONE FM SA participe à hauteur de 8% dans la société Media Sense AG. Cette société est chargée de l'acquisition de contrats publicitaires auprès des plus importants annonceurs nationaux. Radio ONE FM SA est également actionnaire à hauteur de 8% dans Romandie FM SA, société chargée de gérer le développement et la mise en service du futur réseau DAB+.

Radio ONE FM SA collabore étroitement avec la télévision locale Léman Bleu dans le cadre de son contenu rédactionnel.

2.3.b. Radio ONE FM ne participe à aucune entreprise autre que celles mentionnées sous chiffre 2.3.a.

2.3.c. Radio ONE FM ne collabore avec aucune entreprise tierce à l'exception de Media One Contact SA, sa société d'acquisition publicitaire.

### **2.4.a. Participations individuelles dans l'entreprise**

Vincenzo Lo Bue – 31, rue des Bains – 1205 Genève  
Suisse  
Directeur de Radio One FM SA – animateur radio  
15,738% du capital actions de Radio ONE FM SA  
15,0% du capital actions de Radio Lausanne FM SA

Eric Freymond – Rue Beauregard 8 – 1204 Genève  
Suisse  
Gérant de fortune, associé de Semper Gestion S.A.  
5,5% du capital actions de Radio ONE FM SA  
5,44% du capital actions de Radio Lausanne FM SA

Thierry de Marignac – 10, Cours des Bastions – 1205 Genève  
Suisse  
Banquier  
5% du capital actions de Radio ONE FM SA  
5% du capital actions de Radio Lausanne FM SA

2.4.b. Overshop Holding S.A. – 33, rue des Bains – 1205 Genève  
Société Suisse  
Société détenue à 100% par Antoine de Raemy  
63,77% du capital actions de Radio ONE FM SA  
65,61% du capital actions de Radio Lausanne FM SA

2.4.c. Radio ONE FM n'a aucune dette envers quelque établissement ou personne physique que ce soit.

## 2.2.b.2

### **OVERSHOP HOLDING SA**

#### ORGANIGRAMME

Antoine de Raemy, Administrateur – seul actionnaire

Christian von Bergen – organe de révision

Capital actions : CHF 110'000.- composé de 110 actions nominatives liées au nominal de CHF 1'000.- l'action

Capital actions détenu à 100% par Antoine de Raemy

### **3. Programme**

#### 3.1.a Type de programme

Radio One FM S.A. diffuse 24 heures sur 24. Toutes les émissions sont en direct de 06H00 à 20H00, présentées par des journalistes et animateurs. Elles sont ponctuées plusieurs fois par jour de rubriques telles qu'information, débats, flash météo, informations locales, jeux, etc. La composition de son programme est agrémentée de musique. Ce programme est destiné à un large public (cible 15-40 ans) de tout l'arc lémanique et s'articule sur l'information locale, la vie socioculturelle, les jeux et divertissements et la musique. Les émissions sont pour la plupart interactives avec ses auditeurs, soit par des réactions téléphoniques, soit des SMS (gratuits) ou sur son site Internet.

#### Définition du programme

**06H00 – 09H00 – ENZO ET LES FILLES**, émission présentée par Enzo Lo Bue accompagné de 2 animatrices et d'une programmatrice. Cette émission propose un grand choix d'invités, aussi bien « people » de la région, voir internationaux, que des personnalités politiques ou du monde économique. Régulièrement cette émission est délocalisée hors de la région (New York, Londres, Rome, Saint-Tropez, Abu Dhabi ou Verbier) Cette émission est également délocalisée dans la région (places de centres villes, hôtels, musées, lieux publics). L'émission est entrecoupée de flash d'information toutes les 30 minutes.

**09H00-11H00 TOUS CHEZ VANESSA**, émission de divertissement présentée par une animatrice. C'est l'émission des rendez-vous culturels de la région. L'animatrice rejoint téléphoniquement tous les organisateurs de spectacles, soirées, expositions et événements de la région.

**11H00 – 14H00 ECRAN TOTAL** – émission de divertissement, traitant essentiellement de la télévision, animée par deux animateurs.

**14H00 – 17H00 OBJECTIF PEOPLE**, émission de divertissement traitant des dernières nouvelles des stars de la musique et du cinéma, présentée par une animatrice

**17H00 – 20H00 POP MUSIC**, émission de divertissement traitant de la musique et surtout de l'émission du jeu POP MUSIQUE réalisée sur le bassin lémanique. Ce jeu permet à un candidat de remporter la réalisation d'un disque avec une grande maison de disques. Réalisée sur plusieurs mois, cette émission se délocalise sur les lieux des castings. Deux animateurs et un service technique composent le personnel de l'émission.

3.1.b. Le 100% du contenu des émissions est lié directement à la zone de diffusion.

### 3.2 Mandat de prestations

Une charte journalistique et d'entreprise ainsi qu'un Team représenté par une cellule d'Ecoute Active régissent les mesures prévues pour l'exécution du mandat de prestation. Ces chartes sont rigoureuses et remplissent au mieux le mandat de prestations quant aux exigences de qualité, de formation, de suivi des objectifs et de prestations. Les conditions régissant les salaires, le temps de travail, le perfectionnement sont conformes aux règles en vigueur. Tous les moyens sont mis en application afin que le personnel puisse remplir au mieux ses fonctions. Les journalistes participent régulièrement aux séances durant lesquelles leurs interventions ainsi que l'écoute des enregistrements sont analysés. La consultation des informations de l'ATS ainsi que la lecture de la presse font partie des obligations quotidiennes de chaque journaliste avant tout passage à l'antenne. Les journalistes bénéficient tous d'une formation complète auprès du Centre Romande de Formation des Journalistes et suivent également des cours de perfectionnement.

### **Annexe 6 : Charte journalistique**

#### 3.3.a Nombre et taille des studios

Radio ONE FM SA dispose d'une surface approximative de 250m<sup>2</sup> au 35, rue des Bains – 1205 Genève. Cet espace comporte 3 studios techniques (émissions en direct, préparation de l'habillage de l'antenne et de spots) dont un studio destiné à la rédaction.

Nombre d'employés travaillant au sein de la radio

Rédaction :	5
Technique :	3
Administration :	4
Animation et programmation :	13

Il est à noter que 10 collaborateurs participent à l'acquisition de publicité et sont employés de Media One Contact SA.

3.3.b. Radio One FM S.A. collabore étroitement avec la télévision locale Léman Bleu. Cette collaboration touche essentiellement le service de l'information. Les journalistes de Radio One FM S.A. et de Léman Bleu travaillent, en étroite collaboration sur le contenu rédactionnel. Il s'agit essentiellement d'unir nos forces afin d'améliorer le service de presse et de permettre aux employés de se diversifier et parfaire leur formation.



Demande de concession

RADIO ONE FM SA

- 3.2 Radio ONE FM emploie occasionnellement des étudiants durant les périodes de vacances de son personnel fixe. Ces stagiaires sont généralement occupés à un poste correspondant à leur formation. S'ils n'ont pas de qualification particulière, ils occupent les divers postes vacants selon les nécessités de la radio.

## **4. Financement**

4.1.a. La SA Radio One FM existe depuis le 16 janvier 1996.

4.1.b. Les derniers comptes annuels révisés sont annexés.

### **Annexe 7 : Comptes révisés au 31.12.2006**

#### 4.2 Fonds de tiers

One FM n'a sollicité aucun prêt ou emprunt auprès de quelque établissement bancaire que ce soit. Les actionnaires se portent garants du financement du développement de la station.

#### 4.3.a.

Plans d'investissements - Afin de développer et d'améliorer la réception de ses programmes, Radio ONE FM a décidé de porter au budget sur les 2 prochaines années, un montant de CHF 300'000.- dans de nouveaux investissements. Dès l'été 2008, en raison d'une modification de l'espace des locaux que nous louons, nous avons programmé la construction d'un nouveau studio (hardware) pour les émissions en direct et ceci pour un montant approchant CHF 100'000.-, et CHF 100'000.-, dans le réaménagement des locaux. Un montant de CHF 100'000.- est budgété pour l'acquisition de nouveaux émetteurs .

L'année 2007 a fait l'objet de nombreux investissements pour le renouvellement de du système de diffusion (RCS) entre autres, dont le montant total avoisine CHF 80'000.-.

Le compte prévisionnel de pertes et profits pour les 5 années à venir est annexé à cette demande de concession.

Le plan d'investissements et d'amortissements pour les années 2008 à 2012 est également annexé.

4.3.b. Le budget sous la forme du plan comptable de l'OFCOM est remis en annexe.

### **Annexe 8 : plan d'investissements**

### **Annexe 9 : compte prévisionnel de pertes et profits**

#### 4.3.c. Compte de flux d'espèces

### **Annexe 10 : bilan et compte de flux et d'espèces**

#### 4.4 Calcul des rendements

Radio ONE FM SA bénéficiant d'un contrat de courtage publicitaire exclusif avec la régie Media One Contact S.A., cette dernière a l'exclusivité de la gestion des tarifs,

des contacts avec les partenaires publicitaires, les sponsors et la conclusion d'arrangements de pool.

Cet accord permet l'acquisition de campagnes publicitaires :

- Radio One FM dispose de 60% de la totalité du revenu publicitaire
- Le tarif usuel moyen est de CHF 0,54 la seconde pour 1000 auditeurs (tarif appliqué par les 15 plus grandes radios de Suisse).

Radio ONE FM SA participe au Swiss Radio Pool, groupe comprenant les 15 plus importantes radios urbaines de Suisse. Le SRP est vendu en exclusivité à Zürich par la société Media Sense, détenue à hauteur de 8% par Radio ONE FM SA.

4.5 Résumé des indicateurs

### **Annexe 10 : Bilan et résumé des indicateurs**

Demande de concession

Radio ONE FM SA

4. b Les fonds propres sont composés de la manière suivante :

- Capital-actions : 40'000 actions nominative, non liées au nominal de CHF 10.- l'action
- réserve légale : CHF 200'000.- soit 50% du capital-actions, conforme au CO
- Compte de Pertes et Profits reporté
- Pas de réserve latente

## **5. Information sur les obligations particulières**

5.a. Radio ONE FM SA s'engage à respecter le droit en vigueur ainsi que les dispositions relevant du droit du travail et des conditions de travail usuelles dans la branche.

**Salaires** : ces derniers sont en ligne et conforme avec la pratique de la branche, ceci s'applique aussi bien aux animateurs qu'aux journalistes pour lesquels les tarifs recommandés sont appliqués.

**Congé maternité/paternité** : Toutes les employées bénéficient d'un congé maternité de 16 semaines. Le congé paternité est de 5 jours ouvrables pour chaque employé.

**Temps de travail** : tout le personnel travaillant à 100%, effectue 40 heures par semaine. Les éventuelles heures supplémentaires sont rémunérées.

**Vacances** : les employés bénéficient de 20 jours ouvrables de vacances par année jusqu'à l'âge de 50 ans, puis 25 jours de 50 à 60 ans et 30 jours au-delà.

**Formation** : Une formation ou un perfectionnement est systématiquement donné à tout employé en raison d'une modification ou amélioration d'installations techniques, de logiciels ou de responsabilités. Quant aux employés engagés au service de l'information, ils suivent tous une formation complète au Centre Romand de Formation des Journalistes. Un budget de CHF 10'000.- est attribué au poste formation chaque année. Les cours de perfectionnement auprès du CRFJ sont également proposés aux journalistes de la radio.

Par ailleurs, tous les employés bénéficient d'une formation gratuite auprès de l'Institut Ifage de Genève ou d'Infolearn. Ces formations dispensent des cours aussi bien d'informatique que de langues. Un budget de CHF 20'000.- est mis à disposition du personnel.

Deux fois par an, l'ensemble du personnel est invité à participer à une séance de perfectionnement axée sur la motivation, la qualité, la gestion du temps et de l'esprit d'équipe par l'institut JL Management SA, Founex.

La part des frais d'exploitation consacrée en 2006 pour le personnel était de plus de 50% selon les bilans transmis à l'OFCOM par le passé.

5.b. La charte d'entreprise est annexée à la présente demande de concession. Le Team Ecoute Active se réunit 4 fois par année afin de transmettre ses remarques à la Direction des Programmes. Le Team Ecoute Active se compose de personnalités indépendantes et objectives.

5.c. Les journalistes disposent d'une totale liberté, ceci dans le respect des règles de la charte journalistique annexée.

Les animateurs quant à eux dissocient totalement les activités économiques et publicitaires de la radio n'autorisant ainsi aucune collusion (voir la charte d'entreprise).

Cette dernière manière de fonctionner permet à chacun de participer de manière optimale aux diverses améliorations ou décisions quant à la programmation, la présentation des émissions, le ton et le langage utilisé lors de directs à l'antenne.

5.d. non applicable.

5.e. La structure du capital actions est composée à 95% d'actionnaires suisses.

## **6. Diffusion**

Les informations demandées sous ce point font l'objet de la concession dont ONE FM bénéficie actuellement. Nous considérons que les auditeurs nous ont permis d'accroître notre développement et nous gardons un œil attentif sur la technologie du DAB qui nous permettra de nous développer de manière significative. Notre professionnalisme nous a également permis d'affaiblir fortement les radios françaises diffusant sur notre territoire.

## **Annexes 11 et 12 – plans de desserte**

## **7. Services additionnels**

Rien à signaler.

## **8. Autres remarques**

Depuis 2003, date de reprise de la radio par Antoine de Raemy (Overshop Holding SA), le programme s'est constamment étoffé. Les émissions sont maintenant structurées avec des thèmes différents et bien identifiés tout au long de la journée.

Le rapprochement avec les événements locaux, le développement de jeux interactifs avec le public, les voyages de la radio à travers le monde, sont autant d'éléments novateurs et peu courants pour une radio de cette dimension.

ONE FM a développé un concept populaire basé essentiellement sur la bonne humeur et la joie de vivre. Ce concept, bien qu'il soit principalement destiné à un auditoire jeune, est apprécié également par les moins jeunes, selon les derniers sondages.

La Radio ONE FM est fortement ancrée dans le paysage genevois, et la programmation s'attache à couvrir de façon exhaustive l'ensemble des auditeurs potentiels de la zone 2.

Partenaire de très nombreuses manifestations, tant sportives que culturelles, la radio ONE FM est une radio de « terrain », qui délocalise régulièrement ses émissions.

Le site [www.onefm.ch](http://www.onefm.ch) démontre avec des images le dynamisme et l'enthousiasme constant dont font preuve les collaborateurs de la radio.

La perspective d'agrandir encore la zone de diffusion permettra à la radio d'augmenter encore son champ d'action pour atteindre un public populaire heureux d'écouter une radio de pur divertissement respectueuse de tout un chacun.